



## FICHE PRODUIT

### ESSUIE-MAINS (Non tissé 40 gr)



L'essuie-mains en non tissé 40 gr plié en N décalé et non enchevêtré pour une hygiène optimale. La préhension se fait par gravité lorsque le paquet est disposé dans le distributeur.

L'essuie-mains en non tissé 40 gr plié en 3 intérieur + 2 peut quant à lui, se poser dans une corbeille.

Certifié contact alimentaire et biodégradable (+de 90% de nature cellulosique), aucune substance dangereuse pour l'Environnement classé N dans l'Annexe 1 de la Directive 67/548/CE et ses amendements ou allergènes tels que listés dans l'annexe III bis, article 6, paragraphes 3 bis, 10 et 11 de la Directive 2003/39/CE mise à jour 2005/26/CE n'est introduite dans la composition de ce non tissé.

Un bon essuie-main doit cumuler 5 qualités : souplesse pour s'adapter aux formes de la main, bonne résistance à l'état sec et humide, faible peluchage pour éviter le dépôt des fibres, forte capacité d'absorption et, temps de mouillage bref. C'est pourquoi il vaut mieux utiliser l'essuie mains en non tissé à usage unique.

La main compte des micro-organismes. Ses pores et ses plis sont des endroits où ils peuvent se nicher ; c'est pourquoi elle représente une source mais aussi un vecteur actif important de la contamination. Le lavage des mains est avant tout un geste préventif pour éviter toute contamination, mais le séchage est une étape aussi importante.



	Référence	Désignation
 Pliage en N décalé d'un côté (imprimé à la marque Stipac)	0351/EM02	273 x 241 à plat / 110 x 241 plié
 Pliage en 3 + 2 (imprimé à la marque Stipac)	0352/EM04	273 x 300 à plat / 95 x 150 plié



Toutes nos qualités de non tissé ont subi avec succès un test de migration globale dans 3 liquides (eau distillée, acide acétique et isoctane) conformément à : Norme AFNOR XP ENV 1186, Directives CEE 85/572 90/128 97/48, Décret du 14/09/92. Notre non tissé peut donc parfaitement être considéré comme adapté au contact alimentaire.